



Activité partielle et 13^{ème} mois ?

De nombreux salariés placés en activité partielle nous ont alertés sur la proratisation de leur 13^{ème} mois en application de l'article 10 de l'accord du 18 juin 2015.

La FGCEN-FO, la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et la CGT ont saisi le 30 novembre 2020, par courrier commun, le Président du Conseil Supérieur du Notariat pour lui demander d'adresser une circulaire dans toutes les études en vue d'inciter les employeurs à un versement total du 13^{ème} mois sans proratisation.

Mme Sophie SABOT-BARCET, 1^{ère} Vice-présidente du CSN nouvellement élue et responsable du portefeuille de l'action sociale et de la formation, a donné une suite favorable à notre demande le 7 décembre dernier. Nous la remercions pour son écoute et sa réactivité et espérons que les employeurs seront sensibles à sa préconisation.

Les salariés placés en activité partielle ont subi une baisse de pouvoir d'achat, nous demandons aux employeurs de ne pas aggraver leur situation déjà précaire !

Extrait du courrier de Mme la 1^{ère} Vice-présidente :

« ... En vos qualités de représentants des organisations syndicales représentatives dans le notariat, vous avez demandé à Me AMBROSIANO, Président du CSN, d'adresser aux employeurs du notariat une circulaire les incitant à verser un 13^{ème} mois, sans proratisation, pour les salariés ayant connu une période d'activité partielle au cours de l'année 2020.

...

Votre demande, comprise comme l'expression renouvelée de la solidarité de tous les professionnels qui œuvrent dans les offices, a été entendue et a conduit à adresser un message aux notaires employeurs pour que, lorsque la situation de l'office le permet, il ne soit effectivement pas procédé à la proratisation prévue à l'article 10 de l'accord du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation de l'activité partielle dans le notariat.

....

Par ailleurs, je reviendrai prochainement vers vous pour vous proposer une rencontre avec le Président qui sera l'occasion de nous entretenir ensemble de l'actualité de notre profession. ... »